N°4 PRINTEMPS 2024

Serein et Armance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Vivre notre territoire

La lettre d'information de la Communauté de communes **Serein et Armance**

## Budget 2024 : anticiper le territoire de demain

**>>> Garder le cap**
et poursuivre les projets

## Le mot de...

**Yves Delot,**
Président de la Communauté de communes Serein et Armance

Depuis plusieurs années notre Communauté a eu à cœur de mettre en place de nouveaux équipements au bénéfice de la pratique du sport et des activités culturelles. Si certains projets sont encore en cours de développement, notamment en matière de maisons de santé, de nouveaux enjeux stratégiques se profilent... Comme la mobilité à vélo, celle du quotidien ou touristique, ou bien le Plan Climat Air Énergie Territorial, programme d'actions visant à adapter notre territoire au changement climatique.
De la même manière, comme la loi nous y oblige, notre assemblée communautaire va concentrer son travail sur la préparation du transfert de l'eau potable et de l'assainissement collectif au niveau communautaire. Les premières incidences se feront sentir dès 2025.
Conséquence de tout cela, le budget 2024 a été élaboré afin de permettre la réalisation des projets engagés et la préparation de nouvelles grandes orientations. La CCSA s'inscrit ainsi dans une vision à moyen et long terme au service du développement de son territoire et du bien-vivre de ses habitants.

VÉLO UTILE

# Schéma directeur cyclable en cours

Son objectif : améliorer les déplacements quotidiens à vélo, mettre en cohérence les équipements déjà en place, organiser le maillage de pistes cyclables ou voies aménagées afin de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens en Serein et Armance. Les usages touristiques et de loisirs ne sont pas directement ciblés par ce schéma mais les voies en cours de réalisation ou déjà créées y seront intégrées.
Pour identifier au mieux les besoins du territoire en matière de vélo-voie et de services associés (réparation, vente, location, stationnement…), le cabinet d'études spécialisé en ingénierie touristique ALKHOS tient compte de tous les avis. Ceux des communes ont été partagés lors d'une première réunion de travail les 14 et 15 février. En mars, ceux des habitants et associations seront recueillis via une enquête en ligne. Avant l'été, une proposition de scénario (liaisons cyclables, idées d'aménagements) sera dévoilée et donnera lieu à d'autres ateliers et sondages. La cartographie définitive avec détermination des équipements, chiffrage estimatif et programmation pluriannuelle des aménagements sera validée au cours du dernier trimestre de l'année.

**Thierry Corniot,** vice-président délégué à la mobilité et à l'aménagement numérique

*« Rendre l'usage du vélo crédible pour des déplacements de courtes et moyennes distances sur un territoire rural dépendant à la voiture individuelle… C'est tout l'enjeu de ce plan-vélo ! »*

VÉLO LOISIRS

## Véloroute St-Florentin / Troyes

En 2023, les réunions de travail ont permis d'obtenir le déclassement de la voie ferrée et d'imaginer un itinéraire cyclable sécurisé entre St-Florentin et la gare de Vergigny. En 2024, les études vont se poursuivre pour solliciter les différents partenaires financiers et envisager un démarrage des travaux en 2025.
En reliant les lacs de la Forêt d'Orient avec le canal de Bourgogne, cette véloroute permettra de compléter la voie cyclable qui rejoint Metz à St-Jacques-de-Compostelle. Elle sera intégrée au schéma directeur cyclable de la CCSA.

*Rendez-vous en…*

## AVRIL

BIENVENUE À **NICOLAS LEFEUVRE**, NOUVEAU GÉRANT DE L'HÔTEL DE L'EST. IL A CHOISI LE PRINTEMPS POUR REPRENDRE CETTE INSTITUTION FLORENTINOISE DE LA GASTRONOMIE.

MAISON DES ASSOCIATIONS

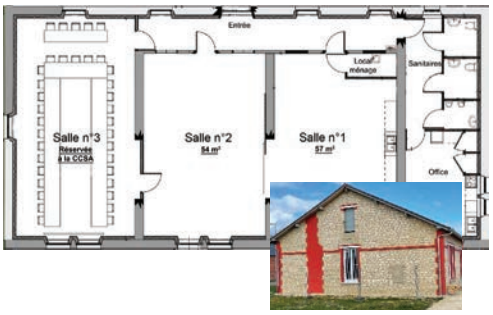


## Espace Champlandry

Dans le Parc du Génie, à côté du boulodrome, à Saint-Florentin, deux salles de réunion (35 personnes assises chacune) et une cuisine équipée sont mises à la disposition des associations à caractère culturel, sportif et d'animation dont le siège est situé en Serein et Armance et, à titre exceptionnel, des associations extérieures pour un événement se déroulant sur le territoire. La location est gratuite jusqu'au 31 août 2024. Au-delà, les tarifs seront définis par délibération lors d'un prochain conseil communautaire.

**RENSEIGNEMENTS**

**> Service réservation**
03 86 80 50 55
contact@cc-sereinarmance.fr

# Budget 2024

## rigueur, dynamisme et vigilance

**Avec l'inflation qui tendrait à refluer et la crise de l'énergie maîtrisée (grâce à des tarifs bien négociés en amont), la CCSA maintient ses objectifs premiers : assurer une qualité de vie quotidienne aux habitants et dynamiser l'économie du territoire, tout en gardant une pression fiscale raisonnable sur tous. Pour concrétiser les orientations budgétaires définies par le conseil communautaire, la Collectivité engage deux types de dépenses.**

## 1

### *Fonctionnement : 10 713 501 €*

10 % versés à la section Investissement

90 % pour des actions au quotidien...

- 32 % — **3 453 788 €** Collecte et traitement des déchets
- 20 % — **2 142 434 €** Administration générale (ressources humaines, entretien du patrimoine)
- 16 % — **1 671 636 €** Aménagement du territoire (balayage, réfection voirie...)
- 14 % — **1 511 813 €** Culture et sport
- 5 % — **561 526 €** Développement économique, tourisme
- 3 % — **272 304 €** Action sociale (petite enfance, personnes agées)

## 2

### *Investissement : 5 274 000 €*

**Des dépenses pour équiper ou structurer le territoire...**

**LES PRIORITÉS POUR 2024**

**Aménagement du territoire**
- ➔ Véloroute Saint-Florentin/Troyes
- ➔ Contribution au déploiement de la fibre optique par le Département
- ➔ Schéma directeur cyclable
- ➔ Fonds de concours aux communes

**Déchets et environnement**
- ➔ Études pour la mise aux normes des déchèteries
- ➔ Acquisition gravière de Jaulges
- ➔ Travaux de reméandrage de l'Armance au Parc du Génie

**Action sociale et santé**
- ➔ Remplacement d'un véhicule du Relais Petite Enfance
- ➔ Contribution en fonds propres au budget des maisons de santé

**Attractivité du territoire**
- ➔ Entretien et création de sentiers de randonnées et parcours d'orientation

**Aménagement du territoire**
- ➔ Travaux nouveau siège de la CCSA
- ➔ Travaux d'aménagement de l'Espace Saint-Martin à Saint-Florentin (à destination des entreprises)

### D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

La CCSA bénéficie d'une fiscalité propre : elle perçoit l'impôt sur les entreprises et les ménages ainsi que les recettes liées à certains services (École de musique...). Le reste de son budget est financé notamment par des dotations de l'État, de la Région, de la CAF...

### TAUX D'IMPOSITION 2024

**La CCSA n'augmente pas les taux de fiscalité.**

| | |
|---|---|
| Taxe d'habitation | 4,91 % |
| Taxe foncière | 5,80 % |
| Taxe foncière non bâti | 18,65 % |
| Cotisation foncière des entreprises | 6,80 % |
| Fiscalité professionnelle de zone | 23,83 % |
| Taxe enlèvement ordures ménagères centre-ville + collectifs St-Florentin | 12,60 % |
| Taxe enlèvement ordures ménagères centre-ville + collectifs Brienon/A | 12,10 % |
| Taxe enlèvement ordures ménagères communes hors périmètres ci-dessus | 11,55 % |

**C'est l'État qui est responsable de l'augmentation des bases que vous remarquez sur votre avis d'imposition.**

Le coût du service étant revu à la hausse par le prestataire chargé du contrôle des dispositifs d'assainissement autonome, la redevance annuelle du SPANC passe de 25 € à 30 €.

La CCSA est en attente de plus de 1 376 000 € de subventions obtenues mais non perçues.

**La CCSA gère aussi 7 budgets annexes sur des compétences spécifiques.**

SPANC · EAU ET ASSAINISSEMENT · ZAE · MAISONS DE SANTÉ · PORT DE PLAISANCE · HÔTEL DE L'EST · CENTRE AQUATIQUE

## L'excellence sportive récompensée

La Sentinelle de Brienon/A est une référence pour le tir à l'arc en Bourgogne. Les besoins des archers changent et les tendances évoluent. Afin de répondre aux attentes, la CCSA a réalisé un centre de tir à l'arc à la mesure des très bons résultats du club brienonnais. Les locaux offrent désormais d'excellentes conditions de tir tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et seront utilisés comme centre de préparation aux Jeux Olympiques 2024...

## Plan Climat Air Énergie Territorial

Les communautés de communes de plus de 20 000 habitants doivent en élaborer un, afin d'adapter leur territoire au changement climatique. La CCSA l'a commencé en 2022.
En 2023, un état des lieux du fonctionnement de Serein et Armance a défini des objectifs et une stratégie en termes de réduction des consommations, de production d'énergie renouvelable et de préservation de la qualité de l'air, de l'eau...
Pour la période 2024-2029, la phase de réalisation va consister à mettre en œuvre les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs du plan.
À ce stade, les habitants vont pouvoir s'associer à la réflexion en répondant à un questionnaire en ligne dans les prochaines semaines.

# Maisons de santé pluriprofessionnelles : C'est parti !

**D'un côté les habitants et l'accès au service médical, de l'autre les professionnels de la santé et l'attractivité de Serein et Armance. Plusieurs rencontres avec les personnels de santé du territoire ont eu lieu afin de présenter les atouts des maisons de santé : prise en charge des coûts de chauffage de tous les locaux et de l'entretien quotidien des parties communes par la CCSA, qualité des locaux, loyer modéré...**

### Une première maison à Héry/Seignelay

Les professionnels de santé du secteur se sont rapidement engagés à s'installer dans les locaux de la future maison de santé. Le projet a été validé par l'Agence régionale de santé le 22 septembre dernier. Le Conseil communautaire a approuvé le coût prévisionnel global de la réalisation de ce projet lors de la séance du 26 septembre. C'est le cabinet PO&PO qui a été retenu à l'issue de l'analyse des dossiers des architectes ayant répondu à l'appel à projets. Suivront six mois d'études et un nouvel appel d'offres pour désigner les entreprises qui interviendront dans la construction du bâtiment. Il faut raisonnablement compter un an de travaux : la maison de santé ouvrira donc en 2025 sur la D5 entre Héry et Seignelay. Elle regroupera trois médecins, quatre infirmières, une orthophoniste, une psychologue, deux kinésithérapeutes, une pédicure/podologue et un cabinet dentaire.

### Saint-Florentin suivra...

Condition sine qua non avant de poser la première pierre d'une maison de santé, rue Jules Lancôme (ancien site des Ets Buisson-Cano) : les intéressés doivent signer l'accord qui les engagent à intégrer la structure.

### La CCSA mise sur la jeunesse

Pour inciter les futurs médecins généralistes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes et auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, diététiciens...) à s'installer sur le territoire une fois leurs études terminées, la CCSA a instauré un dispositif d'accompagnement financier.

- Pour les professions médicales, les étudiants perçoivent une aide financière de la 4e année d'études (800 €/mois) à la 10e année (1 000€/mois).
- Pour les professions d'auxiliaires médicaux, les études sont financées à hauteur de 500 €/ mois à partir de la 2e année.

En contrepartie, tous s'engagent à exercer pendant 5 ans minimum sur le territoire communautaire. Si la durée d'installation n'est pas respectée, le bénéficiaire devra rembourser à la Collectivité le montant des sommes perçues, au prorata de la durée d'installation. Depuis avril 2022, quatre étudiants ont signé un contrat d'engagement. Pour faire acte de candidature, envoyez un curriculum vitae et une lettre de motivation expliquant le projet professionnel.

**> Secrétariat général**
contact@cc-sereinarmance.fr

## Rappel

**Trésor Public**
Vous avez reçu une facture émanant des services de la CCSA (composteur, SPANC, École de musique) ? Ne vous déplacez pas à l'accueil de la Communauté de communes : la Collectivité n'est pas habilitée à percevoir vos règlements.
Adressez-les au service de gestion comptable (SGC) de Joigny. C'est lui qui encaisse les recettes de votre Collectivité depuis que la trésorerie de Saint-Florentin a définitivement fermé ses portes.

**RENSEIGNEMENTS**

**> Service des finances publiques**
Quai du 1er Dragons
89300 Joigny
03 86 92 47 25

Vivre notre territoire : ISSN 2967-803X / Directeur de la publication : Yves Delot / Rédaction : service communication CCSA - Photographies et visuels : CCSA / Impression : Chevillon Imprimeur à Sens / Dépôt légal : à parution